



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015, il est procédé, à **une enquête publique** sur le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine, pendant 40 jours, **du 28 septembre 2015 au 6 novembre 2015 inclus**, sur le territoire des 117 communes suivantes situées dans le département de la Haute-Garonne :

Aigrefeuille, Aucamville, Aureville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Balma, Baziège, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Blagnac, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelginest, Castelmaurou, Clermont-le-Fort, Colomiers, Cornebarrieu, Corronsac, Cugnaux, Deyme, Donneville, Drémil-Lafage, Eaunes, Empeaux, Escalquens, Espanès, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Fonsorbes, Fourquevaux, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Gauré, Goyrans, Gratentour, Issus, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Beauvoir, Labastidette, Labège, Lacroix-Falgarde, Lamasquère, Lapeyrouse-Fossat, Lasserre, Launaguet, Lauzerville, Lavalette, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Léguevin, Lespinasse, Lévigac, Mérenvielle, Mervilla, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montberon, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Montrabé, Muret, Noueilles, Odars, Péchabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pins-Justaret, Pinsaguel, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Pouze, Pradère-les-Bourguets, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Rebigue, Roques, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Sabonnères, Saiguède, Saint-Alban, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Lys, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Thomas, Sainte-Livrade, La Salvétat-Saint-Gilles, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, L'Union, Varennes, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Le PPA de l'agglomération toulousaine est un plan d'actions, élaboré par le préfet de la Haute-Garonne, qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener, dans le périmètre du PPA, les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221-1 du code de l'environnement. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Midi-Pyrénées est l'autorité auprès de laquelle les informations techniques peuvent être demandées.

Un exemplaire du dossier est déposé à la préfecture de la Haute-Garonne, ainsi que dans les mairies de Castelginest, Colomiers, Labège, Muret, Saint-Jean, Saint-Lys et Toulouse, où il pourra être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Un registre à feuillets non mobiles sera mis à la disposition des intéressés dans les lieux sus-cités pour y consigner leurs observations relatives au projet.

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera également consultable :

- 1° Sur le site internet de la préfecture de la Haute-Garonne à l'adresse suivante :
www.haute-garonne.gouv.fr, rubrique : publications puis enquêtes publiques
- 2° Sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées à l'adresse suivante :
www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr.

Un **registre d'enquête dématérialisé** sera mis à la disposition du public pour recueillir ses observations et sera accessible via les sites internet de la préfecture et de la DREAL précités.

La commission d'enquête, constituée de M. Michel Sablayrolles comme président, Mme Isabelle Zuili et M. René Rodier comme membres titulaires ainsi que de M. Patrick Lazaro comme membre suppléant, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires ci-dessous :

Lieu	Adresse	Dates et horaires
Préfecture de la Haute-Garonne	1, place Saint-Étienne Toulouse	Jeudi 15 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie de Castelnest	Grand Place du général de Gaulle Castelnest	Lundi 26 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie de Colomiers	1, place Alex Raymond Colomiers	Mercredi 28 octobre 2015 de 13h00 à 17h00
Mairie de Labège	Rue de la Croix-Rose Labège	Mardi 6 octobre 2015 de 14h00 à 17h00
Mairie de Muret	27, rue de Castelvielh Muret	Mardi 20 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Jean	33 ter, route d'Albi Saint-Jean	Jeudi 1 ^{er} octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Lys	1, place Nationale Saint-Lys	Samedi 10 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie de Toulouse	1, place du Capitole Toulouse	Lundi 28 septembre 2015 de 14h00 à 17h00 Mercredi 4 novembre 2015 de 14h00 à 17h00

Toutes remarques ou réclamations pourront être également adressées par écrit pendant la durée de l'enquête au président de la commission d'enquête, au siège principal de l'enquête fixé à

Préfecture de la Haute-Garonne
SPMI – PAD (pôle aménagement durable)
1, place Saint-Étienne
31038 Toulouse cedex 9.

Les observations du public seront consultables, sur les lieux de dépôts du dossier, pendant toute la durée de l'enquête. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DREAL (service SRTEI).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus pendant 1 an à la disposition du public dans les 117 communes concernées par le plan de protection de l'atmosphère, à la préfecture de la Haute-Garonne ainsi que sur le site internet de la préfecture.

À l'issue de l'enquête, le plan de protection de l'atmosphère, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera arrêté par le préfet de la Haute-Garonne.